Gemeng Fiels

CONVOCATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **17 novembre 2026 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

1. **Approbation** : Construction d'une salle multifonctionnelle et transformation de la buvette existante au terrain de football au Plateau Birkelt à Larochette (APD) ;
2. **Information** : Pacte Nature Présentation du Pacte Nature et illustration de la situation actuelle par notre conseillère du Natur- & Geopark Mëllerdall ;
3. **Approbation** : Modifications ponctuelles du règlement général de la circulation ;
4. **Approbation** : Budget rectifié et Budget 2027 de l'Office Social Commun à Larochette ;
5. **Approbation** : Demande de subside extraordinaire de l'association « Frënn vun de Fielser Pompjeeën » dans le cadre de l'organisation d'une excursion à Fels am Wagram (Autriche), commune jumelée avec notre commune ;
6. **Approbation** : Convention Bummelbus pour l'année 2027 ;
7. **Décision de principe** : Transformation d'une maison unifamiliale en brasserie ;
8. **Approbation** : Devis pour le réaménagement de l'arrêt de bus Manzebach et pour la mise en conformité du passage pour piétons (rue de Larochette) ;
9. **Approbation** : Devis pour le réaménagement de l'arrêt de bus Manzebach et pour la mise en conformité du passage pour piétons (rue d'Ernzen) ;
10. **Approbation**: Titres de recette ;
11. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 11 novembre 2026

Pour le Collège Echevinal

ADMINISTRATION COMMUNALE LAROCHETTE

Mirko MARTELLINI
Bourgmestre

Bruno BRUNETTI
Secrétaire (contreseing art 74 LC)

Art. 19. (LC) Le Conseil communal décide à la majorité des suffrages. En cas de partage, l'objet en discussion devra être reporté à l'ordre du jour de la séance suivante ; au même cas de partage dans cette seconde séance, le bourgmestre, ou celui qui le remplace, a voix prépondérante.

www.larochette.lu

33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette Tél.: 83 70 38 Fax : 87 96 46 larochette@larochette.lu